du bois. L'une d'elles venant à lui échapper des mains tomba sur son pied gauche qui fut contusionné.

L'ouvrier blessé reçut des soins dans une maison voisine; il avait le gros orteil écrasé. Peu après il a regagné en voiture son domicile, à Lys-lez-Lannoy.

Un accident dans une fabrique de caisses. — Dans la soirée de jeudi, un débiteur de bois de la fabrique de caisses de M. Beaufort, rue du Grand-Chemin, était occupé à son travail quand, par suite d'un faux mouvement, il eut trois doigts de la main droite écrasés entre deux pièces de bois.

Le blessé, Georges Hazebrouck, âgé de 26 ans, demeurant rue Pluquet, à Croix, a reçu les soins de M. le docteur Derville qui l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

M. le docteur Butraille, chargé du service des blessés, a jugé nécessaire l'amputation du médius et des deux premières phalanges de l'index. Cette opération a été faite vendredi matin, et a réussi à souhait.

Un vol de numéraire. — *Un ouvrier* de fabrique demeurant seul dans une maison près du pont du Beau-Chêne, s'est aperçu en rentrant chez lui, vendredi soir, son travail fini, qu'une somme de cent francs, représentant ses économies, avait disparu d'un meuble.

On croit que les malfaiteurs, jusqu'ici restés inconnus, ont pénétré dans la maison par une tabatière.

Le jeune homme volé était sur le point de se marier et avait économisé cette somme en vue de monter son ménage. On juge de son désespoir.

Un vol sur une voiture. — Vendredi soir, vers six heures, les hommes de ville de la teinturerie-apprêt Emile Roussel, rue de l'Epeule, faisaient des livraisons de tissus chez MM. Tennynck frères, fabricants, rue de la Fontaine-aux-Chênes.

Pendant qu'ils étaient dans la maison une pièce de tissus d'une valeur de 200 francs environ disparut. Du malfaiteur qui l'avait enlevée on ne trouva pas trace malgré de très actives recherches faites par la police.

Voulez-vous force et santé ? Prenez les *Pilules du Docteur Sumer* qui régularisent les fonctions de l'estomac et fortifient l'organisme.

Le flacon : 2 francs. Dépôt à Roubaix, pharmacie Boyaval, 408, rue de Lannoy. 40632

Hem. — *Les démarches de la commission scolaire.* — Nous avons dit dernièrement que la commission scolaire de la commune devrait se concerter avec les commissions de Lannoy et de Lys afin d'étudier ensemble les moyens de faciliter aux enfants trop éloignés du centre de la commune la fréquentation des classes.

Nous apprenons que l'entrevue a été infructueuse et que les pourparlers n'ont pas abouti.

Notre Prime
—(8)—
DEMANDEZ LA
SCIENCE AMUSANTE
A LA LIBRAIRIE DU
Journal de Roubaix
71, GRANDE-RUE

WATTRELOS

L'affaire de la Houzarde. — Quatre arrestations ont été opérées concernant l'affaire de la Houzarde, que nous avons relatée avant-hier. Les inculpés sont quatre tisserands de la Houzarde, nommés Jules Scherpereel, dit « Toine, » Jules Lebrun dit « Gathol, » Emile Lozy et Emile Plouvier.

Mort d'un jeune homme de Wattrelos au régiment. — La mairie a reçu une dépêche télégraphique annonçant le décès d'un enfant de Wattrelos, Gaston Dulhaye, soldat au 8e régiment d'infanterie de marine, décédé à l'hôpital maritime de Saint-Mandrier, dépendant du fort de Toulon.

Le décès a été annoncé avec tous les ménagements usités à la famille du jeune soldat, qui habite rue du Crétinier. Le père, Cyrille Delhaye, est un brave ouvrier tisserand.

TOURCOING

Association Alsacienne-Lorraine de Tourcoing. — Les membres actifs de l'Association sont informés que l'assemblée générale du premier trimestre 1899 est remise au lundi 16 janvier, en raison de nombreuses absences occasionnées par les visites de la nouvelle année. Messieurs les sociétaires seront convoqués par lettre spéciale pour le 15, conformément au règlement.

Une jeune fille qui se blesse en tombant. — Jeudi après-midi, une jeune bacleuse, âgée de 15 ans, Hortense Cardon, demeurant rue des Prats, cour Saint-Louis, est tombée si malheureusement, que dans sa chute, elle s'est fracturé la main gauche au poignet.

M. le docteur Brunet qui avait été appelé lui a prescrit un repos de six semaines.

Une arrestation pour vol. — Dans la soirée de jeudi, la police a mis en état d'arrestation Louis Delnatte, peigneur, qui est l'auteur présumé de plusieurs vols commis en ces derniers temps.

Il a été conduit à Lille vendredi dans la journée.

Un enfant phénomène à l'Hôtel-Dieu. — Jeudi soir, une jeune femme soignée à la Maternité, a mis au monde une fillette parfaitement constituée. Mais l'enfant est munie de six doigts, cinq doigts et le pouce à chacune des deux mains et à un pied.

Jusqu'ici on n'avait jamais constaté semblable phénomène.

Halluin. — *L'explosion de mercredi.* — *Les funérailles de la victime.* — Les funérailles d'Arthur Delnatte, la victime de l'explosion qui s'est produite mercredi dernier chez M. Delaroyère, ont été célébrées vendredi matin, au milieu d'une affluence considérable.

A huit heures et demie, M. le curé de l'église Saint-Joseph, au faubourg de Lille, a procédé à la levée du corps.

Le deuil était conduit par le père de la victime M. Constant Delnatte. La douleur du malheureux père faisait peine à voir. Dans l'assistance très nombreuse, on remarquait tout le personnel de la fabrique de caoutchouc et de la fabrique de câbles, conduit par M. Jean Delaroyère et ses fils.

— La travail reprendra lundi matin à l'usine où pour le moment une nombreuse équipe d'ouvriers répare les dégâts causés par l'explosion.

LILLE

Une requête rejetée par le Conseil d'Etat. — *Le Conseil d'Etat vient de rejeter la requête présentée par* M. Alfred Loy, demeurant à Fauquez, dans le but d'obtenir l'annulation d'un arrêté, en date du 8 décembre 1894, par lequel le Conseil de préfecture du département du Nord a rejeté sa demande en décharge des neuf derniers douzièmes de la contribution des patentes à laquelle il a été assujetti pour l'année 1894, sur le rôle de la commune de Lille, en qualité de charcutier revendeur.

Société des sciences, de l'agriculture et des arts. — Nous recevons le *Bulletin* de la dernière séance tenue par la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, et qui a eu lieu le vendredi 23 décembre, sous la présidence de M. Jules Finot.

On a d'abord procédé à la lecture de la correspondance.

Le prochain congrès des Sociétés des beaux-arts. — Une circulaire, datée du 1er décembre, du ministère de l'instruction publique, demande si la Société des sciences compte se faire représenter à la prochaine session des Sociétés des beaux-arts des départements au cas où elle se tiendrait à Toulouse.

M. le secrétaire général a répondu, après s'être renseigné auprès des membres qui assistent ordinairement à cette session, que la Société comptait être représentée au moins par l'un de ses membres.

Les collections du musée Wicar. — M. le président donne lecture de la minute de la lettre écrite à M. le maire de Lille, à la date du 5 décembre, au sujet des collections du musée Wicar et d'une lettre datée du 10 décembre, relative au même objet.

La Société décide qu'il n'y a pas lieu d'y répondre pour le moment.

M. Quarré-Reybourbon offre un travail intitulé: *Les peintres Van Oost à Lille.*

Le congrès archéologique de Bourges. — M. Quarré-Reybourbon termine la lecture de son remarquable compte rendu du congrès archéologique de Bourges, commencée à la séance précédente.

Les fouilles de Douaga. — M. le docteur Carton, médecin-major au 40e régiment de chasseurs à cheval, expose de la façon la plus intéressante les résultats de la campagne de fouilles qu'il vient de diriger en octobre-novembre, dans le théâtre Douaga. L'Académie des inscriptions et belles lettres l'avait principalement chargée d'y étudier la disposition de la scène.

Le conseil d'administration du Progrès du Nord. — Dans son dernier numéro, le *Progrès du Nord* publie le texte de l'acte de la nouvelle *Société anonyme du Progrès du Nord*. Sans nous arrêter sur les clauses particulières de cet acte qui ne regardent pas le public, donnons,— ce qui importe seulement au point de vue politique— la composition du conseil d'administration.

Ont été nommés premiers administrateurs :

M. Charles Debierre, professeur à la faculté de médecine, demeurant à Lille, place Cormontaigne;

M. Gustave Dron, député de Tourcoing, conseiller général du Nord, demeurant à Tourcoing, rue des Piats;

M. Oscar Fauvau, propriétaire, demeurant à Lille, rue de l'Orphéon;

M. François Herbo, tanneur, demeurant à Orchies;

M. Gustave Jolivet, ancien maire de Lomme, y demeurant;

M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, demeurant à Paris, avenue de Châtillon, 44 bis;

M. Paul Lescornez, brasseur, demeurant à Armentières;

M. Auguste Potié, agriculteur, demeurant à Haubourdin;

M. Adolphe Rigaut, industriel, demeurant à Lille, rue de Valmy, 45.

En outre, ont été nommés commissaires, MM. Stéphane Bécour, libraire, 35, rue Esquermoise, et M. Chiquenlois-Paque, directeur d'assurances, 11, rue Barthélemy-Delespaul, à Lille.

Comme on le voit, le conseil d'administration du *Progrès du Nord* sera nettement radical-socialiste.

La direction des Compagnies du gaz de Lille. — M. Pauli, sous-directeur de la Compagnie continentale du gaz à Lille, vient d'être nommé directeur de cette Compagnie et en même temps directeur-gérant de la *société en commandite du gaz de Wazemmes, Mélon et Cie*, qui deviendrait ainsi Pauli et Cie.

Une vengeance de jeune fille. — Un journalier, Georges Waschet, âgé de 20 ans, demeurant cité St-Maurice, avait entretenu pendant un certain temps des relations avec une jeune fille, Angèle Delbecq, demeurant à Hellemmes, et depuis trois semaines ils étaient en mésintelligence.

Hier soir, Angèle était dans un estaminet-concert de la rue Rubens, lorsqu'elle vit entrer Georges. Elle le fit prier de se rendre à la cour où elle allait l'attendre. Là, la jeune fille supplia le jeune homme de reprendre leur ancienne vie; celui-ci refusa.

Au bout de quelques instants de querelle, Angèle tira un petit couteau de sa poche et en porta un coup à la jeune gauche de son ex-ami; puis elle prit la fuite et retourna chez elle.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 6 janvier 1899.* — Présidence de M. Martis, vice-président. — Le rôle de vendredi était peu chargé, si l'on considère le nombre des affaires, mais il y en avait plusieurs très importantes qui ont fait durer les débats jusqu'à six heures du soir.

Un vol audacieux était commis le mardi 11 octobre dernier, vers dix heures du matin, chez M. Jean-Baptiste Honorez, cabaretier à Wattrelos; le voleur s'introduisit par la véranda, et, dans une chambre, prit trois montres en argent, deux montres en nickel, une somme de 60 francs, des timbres quittances et quelques objets mobiliers.

Le voleur dut être dérangé dans ses occupations, car on a retrouvé le lendemain par terre dans la chambre un revolver dont il aurait sans doute fait usage si quelqu'un était survenu à l'improviste: c'est ce qui l'a fait découvrir; car le revolver a été reconnu par Mme Verlind, cabaretière, née Kerkhove, comme appartenant à un manœuvre de Wattrelos, âgé de 34 ans, le nommé Henri Veaux; il le lui avait montré le jour précédent et même l'en avait menacée.

A noter ce détail que, quelques jours avant, Veaux était venu dans le cabaret Honorez, et s'était livré à un manège plus qu'étrange, cherchant à s'assurer si le plancher craquait et si ses pas étaient entendus.

Naturellement Veaux nie avec la dernière énergie: mais il est peu croyable, il a été 5 fois condamné en France, 1 fois en Belgique, il est en outre expulsé de France.

Le Tribunal le condamne à quinze mois d'emprisonnement.

Une affaire de coups. — Il s'agit de deux scènes qui toutes deux se seraient produites au hâl Philémon, rue Pierre-Motte, à Roubaix, le 6 et le 29 novembre dernier.

Une jeune fille, âgée de 17 ans, Louise Bonnans, demeurant rue Lafontaine, se plaint d'avoir été à deux reprises différentes l'objet de violences graves de la part de son ancien ami, N..., âgé de 17 ans. La première fois, elle aurait reçu un coup de pied dans le côté droit; la seconde fois, un coup de poing dans le ventre. Elle se trouvait dans une position intéressante: elle dut s'aliter, une péritonite se déclare, et le docteur affirme qu'elle a été longtemps à deux doigts de la mort.

Elle vient d'ailleurs de sortir de l'hôpital, et c'est à peine si elle peut se tenir sur ses jambes.

Les faits ont été racontés à l'audience par elle et par son amie Gabrielle Roussel.

Le prévenu, assisté de Me Brackers d'Hugo, a fait citer 22 témoins à décharge. On commence à les entendre, mais bien vite on fait par ne plus rien voir dans toute cette histoire: ces dépositions tendraient à démontrer que N... n'a pas été ce soir-là à la salle Philémon.

Le tribunal n'a pas été jusqu'au bout; on a fait défiler à la queue leu leu trois les témoins, leur disant qu'ils seraient prévenus lorsqu'ils auraient à se déranger de nouveau.

Et, par un jugement motivé sur ces contradictions des témoignages, le tribunal a renvoyé l'affaire à M. Delale, juge d'instruction, pour faire une enquête sur toute cette histoire, qui est de la plus grande gravité, puisque mort a failli s'en suivre.

L'affaire reviendra alors devant le Tribunal, à une date qu'il est impossible de déterminer dès à présent.

Pour nos sours. — Marie Morex, femme Branze, a la spécialité d'aller dans les hôtels, le long du canal, et, sous prétexte que les gens sont malades et qu'un sort leur a été jeté, elle leur escroque de l'argent pour les guérir... Elle a essayé le coup à la bélandre *L'Esprit des Eaux*, amarrée à Marcq-en-Barœul, le 13 novembre... Par malheur pour elle, c'était la deuxième fois qu'elle tombait sur ces gens-là, et ils l'ont fait coffrer.

Mis en prison pour Marie Morex.

Un rapt sans, c'est Louis Goris, 45 ans, peigneur, demeurant à Wattrelos, qui se livrait sur ses filles à des actes de la dernière immoralité, au point que l'une d'elles, l'aînée, Clara, voulut à deux reprises se suicider pour échapper à ces ignominies; mais, mais comme c'est une brave et honnête fille, elle repoussa ces idées pour rester à gagner la vie de ses jeunes frères et sœurs.

Les débats ont eu lieu à huis-clos.

Louis Goris s'entend mulger 2 ans de prison et 200 francs d'amende.

Un drôle. — Louis Desplanques est poursuivi pour outrage public à la pudeur, commis à Lille: c'est banal, mais ce qui l'est moins, c'est son interrogatoire.

M. le Président relève sur son casier judiciaire une condamnation à 6 mois de prison pour port illégal de costume ecclésiastique, et lui demande les motifs: il répond que c'était pour ne point faire une période de 13 jours. On insiste, il ne sait pas à quel régiment il appartenait... « J'ai fait une année de 3 ans, dit-il... » et quelques instants après dit qu'il avait été ajourné plusieurs fois.

Cela parut louche, et M. le Président, qui flairait quelque chose, fit chercher au greffe le précédent dossier.

On y apprit que Desplanques, qui est originaire de Lannoy, était un beau jour arrivé à Marcq-en-Barœul, avec une soutane, et qu'il était descendu à l'auberge « A la descente de la Gare. » Il allait de tous côtés quêter pour les missions étrangères. Mais comme il n'avait aucune mission pour cela, et que, bien plus, il n'avait aucun droit de porter la soutane, le tribunal lui octroya 6 mois de prison... On découvre même aussi que, en Belgique, il a encouru une condamnation à trois ans de prison pour escroquerie.

Et, aujourd'hui, le Tribunal lui... allonge six mois de prison et vingt-cinq francs d'amende pour outrage public à la pudeur.

Tribunal civil de Lille. — *Audience du vendredi 6 janvier 1899.* — Présidence de M. Paul, président. — Un accident à la Société anonyme de peignage à Roubaix. — Le 20 mai 1897, vers neuf heures du matin, le nommé Noiron, alors contremaître de carde actuellement domicilié à Wignehies avait la main droite prise entre le tambour et le peigneur; on dut amputer l'auriculaire droit, les autres doigts sont ankylosés.

Par l'organe de Me Rajat, avocat, et représenté par Me Desmazières, avoué, Noiron réclame à la Société anonyme de peignage une somme de 12.000 francs à titre de dommages-intérêts.

Ce serait sur l'ordre même de M. Edmond Lefebvre, gérant du peignage, qu'il aurait dégonflé lui-même et pendant la marche les métiers placés sous sa surveillance; il demande, au cas où le fait serait dénié, à en rapporter la preuve par témoins, Me Rajat demande également une expertise, pour qu'un ingénieur donne son avis sur l'installation des cardes. Il fit d'ailleurs un passage du rapport dressé alors par M. l'inspecteur du travail, où celui-ci déclare que le nettoyage à la manche est non-seulement toléré, mais commandé.

La Société anonyme de Peignage est représentée par Me Godron, avoué; Me Ovigneur, avocat, plaide qu'il y a là un risque professionnel, que la maison n'a aucune faute à se reprocher et par suite il demande au Tribunal de débouter le demandeur de ses demandes, fait et conclusions, tant principales que subsidiaires. L'assurance paiera d'ailleurs, quand même, les 800 francs qu'elle a offerts.

L'affaire est mise en délibéré; le jugement sera rendu jeudi prochain.

Marius Tournadre en appel. — Marius Tournadre, l'anarchiste qui fut candidat à l'élection législative de Tourcoing, fait appel devant la Cour de Douai, du jugement du tribunal correctionnel de Lille, qui l'a condamné à quatre mois de prison.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du jeudi 5 janvier...* — Interprétation d'arrêt. — Le 29 mai 1895, un marché de 200 balles de laine fut conclu entre MM. Reiche et Cie, négociants à Bradfort (Angleterre), vendeurs, et MM. Valentin Roussel et fils, filateurs à Roubaix, acheteurs.

Après livraison de 61 balles, des difficultés surgirent, MM. Roussel et fils critiquant la marchandise livrée et refusant de payer 79.000 francs dus par eux, MM. Reiche et Cie exigeant de leur côté ce paiement faute duquel ils cessaient leurs livraisons.

Le tribunal de commerce de Roubaix fut saisi. Un premier jugement du 27 septembre 1895 ordonna une expertise. Les experts relevèrent un défaut de conformité de la laine. Une seconde décision du 18 mars 1896 résilia alors le marché aux torts de MM. Reiche et Cie, à concurrence des 139 balles non livrées. Elle renvoya devant juge, pour faire compte des indemnités dues à MM. Roussel et fils, la première du chef de l'obligation où ceux-ci prétendent avoir été de remplacer les marchandises non livrées, la seconde du chef du rabais à opérer sur les balles fournies. Par contre, le tribunal accueillait la demande reconventionnelle de MM. Reiche et Cie, en condamnant MM. Valentin Roussel et fils au paiement des 79.000 fr.

Appel fut interjeté, et la Cour de Douai rendit son arrêt à la date du 15 novembre 1896. Attendu que si MM. Reiche et Cie n'avaient point continué leurs livraisons, ils pouvaient invoquer comme excuse le refus de paiement que MM. Roussel et fils leur avaient opposé, l'arrêt, en leur donnant acte de ce qu'ils se déclaraient prêts à effectuer leurs livraisons désormais, décida qu'il n'y avait pas lieu de résilier le marché à leurs torts, à concurrence des 139 balles non fournies jusque-là. La Cour émendait ainsi le jugement qu'elle confirmait sur le surplus.

MM. Valentin Roussel et fils se sont pourvus en cassation. Leur pourvoi a été rejeté. Les différends se perpétuèrent néanmoins; ils conduisirent même à une nouvelle assignation devant le tribunal de Roubaix.

Il restait, d'autre part, à exécuter le jugement du 18 mars 1896 et l'arrêt confirmatif du 15 novembre de la même année en ce qui concerne le renvoi à compter devant juge.

MM. Roussel et fils prétendirent faire compte, non-seulement d'un rabais relatif à la partie des 61 balles livrées, mais encore de l'indemnité de remplacement pour les 139 balles au sujet desquels la résiliation, admise en première instance, a été rejetée en appel par voie de réformation.

MM. Reiche et Cie, résistant à cette prétention, s'adressent aujourd'hui à la cour de Douai, en lui demandant d'interpréter son arrêt de novembre 1896. Par l'organe de Me Devimeux, ils ont soutenu que les dommages-intérêts doivent seulement porter sur les 61 balles livrées ou partie d'entre elles, qu'aucune indemnité n'est due par eux pour le surplus du marché, et qu'en effet la cour ayant décidé, relativement aux 139 balles, n'y avoir lieu à résiliation, il ne peut plus être question, en ce qui concerne les dites balles, d'indemnité quelconque.

Au nom de MM. Valentin Roussel et fils, Me de Beaulieu a, au contraire, prié la seconde chambre de la cour de préciser et dire qu'en sus des dommages-intérêts résultant de l'expertise pour 36 des 61 balles, ils ont droit à d'autres dommages-intérêts en raison de ce que le contrat, dont l'arrêt de novembre 1896 a ordonné la continuation, n'a pas été exécuté aux époques où il aurait dû recevoir son exécution conformément aux stipulations conventionnellement arrêtées. Ils ont droit, selon eux, à être indemnisés des retards et, s'ils en rapportent les preuves, du trouble apporté à leur fabrication, ainsi que des rachats ou remplacements qu'ils justifieront avoir opérés à l'époque de la hausse.

L'affaire est en délibéré.

Concerts & Spectacles

Grand Théâtre-Hippodrome. — *Les Folies-Bergères à Roubaix.* — La troupe des Folies-Bergères, directeur, R. O'Brien, donnera, le lundi 9 janvier, une seule représentation.

Cette troupe viendra de Lille où elle obtient en ce moment un très grand succès.

Tourcoing. — *La tournée Baret.* — On nous prie de rappeler que pour la matinée qui sera donnée à quatre heures précises à la salle des Fêtes par la tournée Baret, la location est ouverte à partir d'aujourd'hui samedi à neuf heures du matin jusque dimanche à midi.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)
Bur. à 7 1/2 **Dimanche 8 janvier 1899** Rideau à 8 h.
LA VICTIME
Comédie en un acte, de M. G. Feydeau
INTERMÈDE-CONCERT
Mme Renée Richard, de l'Opéra; M. Ch. Baret, des Variétés, M. Paul Viardot, le célèbre violoniste; Mlle Rachel de Ruy, la réputée diseuse de vieilles chansons dans le répertoire qu'elle a remis à la mode à Paris.
Le grand succès de fou rire: **Dormez, je le veux !** Bouffonnerie en un acte, de M. G. Feydeau.
On commencera par: **Les Valets modèle,** Opérette en un acte.
Prix des places ordinaires. — Location pour toutes les places chez M. Jubé-Herlogh, rue de la Gare.

Dans l'enseignement primaire. — *La date des examens en 1899.* — Certificat d'études primaires supérieures: Aspirantes et aspirants, 20 juillet.

Brevet élémentaire: 1re session: Aspirantes, 19 juin; aspirants, 26 juin.

2e session: Aspirantes, 2 octobre; aspirants, 5 octobre.

Brevet supérieur: *1re session: Aspirantes, 18 juillet; aspirants, 10 juillet.*

2e session: Aspirantes, 10 octobre; aspirants, 17 octobre.

Concours d'admission aux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices: 1er août.

Examens pour l'obtention des bourses dans les établissements d'enseignement primaire supérieur: aspirants, 9 mai; aspirantes, 15 mai.

Examens pour l'obtention des bourses dans les écoles nationales professionnelles (Armentières, Nantes, Vierzon, Voiron): 8 mai.

Certificat d'aptitude à l'inspection primaire (aspirants et aspirantes) (session extraordinaire): 9 janvier.

Certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures (lettres et sciences). Aspirants et aspirantes: 3 juillet.

Concours pour l'obtention des bourses de séjour à l'étranger. Professeurs et élèves: 17 juillet.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 9 janvier 1899, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Honoré-Pierre Bettremieux,** veuf de Dame **Céline Delcseluse,** décédé à Roubaix, le 8 décembre 1898, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

IMPRIMEZ VOUS-MEME convocations, tarifs, avec l'*Expédit'f*. Ni lavage, ni encrage, rapidité. Economie, 13, rue Nationale, Lille. 32425

NORD

Douai. — *Mort subite de Me Hattu.* — Le barreau de la Cour d'appel est particulièrement éprouvé. En quinze mois, il a perdu cinq de ses membres.

On annonce la mort à l'âge de soixante-quatre ans de Me Hattu, l'éminent avocat d'assises. Infirme depuis quelques années, il continuait à plaider avec une indomptable énergie. Il est mort jeudi subitement.

C'était Me Hattu qui avait présenté au cours de la dernière session de la Cour d'assises, la défense du condamné à mort Terryn, dont le pourvoi vient d'être rejeté par la Cour de cassation.

PAS-DE-CALAIS

Attaque d'une sentinelle à la poudrière d'Arras. — Un fait assez grave s'est passé, pendant la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit, au poste de l'ex-porte d'Amiens où se trouve une poudrière au pied du bastion qui fait face au bosquet de la préfecture et à proximité de la prison de la rue Neuve-Saint-Nicaise.

Une sentinelle, le soldat Morel, de la 40e compagnie du 33e, a été attaquée par deux individus qui ont essayé de lui arracher son fusil sans y réussir.

Le poste arrivant, les agresseurs prirent la fuite et on n'a pu les rattraper. L'autorité militaire de concert avec la gendarmerie a ouvert une enquête.

BELGIQUE

UNE TENTATITE DE MEURTRE A COURTRAI

Un ouvrier de ferme frappé de deux coups de couteau. — L'arrestation du coupable

Une scène de sauvagerie s'est déroulée vendredi matin rue de Deerlyck, à Courtrai. Un ouvrier de ferme, Frédéric Peers, âgé de 65 ans, a été frappé de deux coups de couteau par un de ses compagnons, Constant Duyck, ouvrier de ferme comme lui. Ce dernier est originaire de Sweveghem et habite Courtrai depuis une quinzaine de jours. Voici les détails que nous avons pu recueillir sur cette affaire.

Au cabaret Ottevaere

Vendredi, vers huit heures du matin, les deux ouvriers, depuis longtemps liés d'amitié, se rencontraient rue Deerlyck.

Duyck proposa à Peers d'aller trinquer dans un cabaret voisin, tenu par M. Ottevaere.

En entrant, Duyck demanda à la fille du cabaretier de servir deux verres de bière, promettant de les payer un autre jour. Mlle Ottelaere pour qui les clients étaient des inconnus refusa de leur faire crédit; ce que voyant, Duyck invita son camarade à se rendre dans un autre estaminet où, disait-il, on le connaissait.

Peers ayant refusé de le suivre, une vive discussion s'engagea entre les deux ouvriers. Duyck, aveuglé par la colère, réussit à entraîner son compagnon sur la route.

La tentative de meurtre

Sans autre forme de procès, le forcené sortit un couteau de sa poche et avec une rapidité foudroyante en frappa Peers de deux coups à la tête.

La victime de ce lâche attentat s'affaissa sur le sol en poussant un grand cri. Le meurtrier s'acharna sur son adversaire hors de combat et lui laboura le corps de coups de pied.

Cette scène sanglante n'avait duré que quelques minutes mais déjà des témoins accouraient, et entre autres M. Jules Decock. Son intervention mit le meurtrier en fuite.

La victime

Peers portait au-dessus de l'œil gauche et à la nuque deux blessures profondes par où s'échappait un sang abondant.

Transporté immédiatement au cabaret Ottevaere, le blessé reçut les soins du docteur Doutreligne. Après le pansement on le reconduisit à son domicile rue de Deerlyck, 23.

Les blessures faites par le couteau de Duyck ne sont pas mortelles et l'on espère que quelques jours suffiront pour la guérison.

L'arrestation de meurtrier

Pendant qu'on s'occupait ainsi de la victime, la police se mettait à la recherche du meurtrier.

M. Dusollier, commissaire de police, s'étant rendu rue de Deerlyck, et ayant interrogé Peers, avait appris de sa bouche que Duyck son agresseur était au service de Mme veuve Bloyaelt, fermière.

Le magistrat se rendit, accompagné de deux agents, à l'adresse indiquée et réussit à arrêter le malfaiteur au moment où, après avoir rassemblé ses vêtements, il se disposait à quitter la ferme.

Le couteau, encore teint de sang, fut également saisi.

Après un premier interrogatoire, Duyck a été écroué à la prison de Courtrai, à la disposition du parquet.

Chronique sportive

Racing Club Roubaisien. — On nous prie d'insérer la note suivante: « Les membres de la société faisant partie de la section de football sont instamment priés de se réunir demain à neuf heures précises au café Moderne.

» Ceux des membres qui n'auraient pas encore versé leur cotisation à la société sont priés de s'y rendre et en cas d'empêchement d'envoyer leurs cotisations chez le trésorier, 50, rue des Champs. »

Sporting Club Tourquennois. — Le public nombreux qui a vu avec intérêt se jouer les deux premiers matches du Challenge international, ne manquera pas de venir admirer dimanche l'agilité, l'adresse et le sang-froid des deux excellentes équipes qui se disputeront dans une lutte aussi courtoise qu'énergique l'honneur de la victoire.

Les vaillants équipiers du Sport Audomarois ne sont pas inconnus dans la région où ils ont su prouver la force et l'initiative de leur société.

L'Athletic and Running Club Bruxellois jouit en Belgique d'un renom bien mérité. Fondé en 1883, il est depuis 1888 sous le haut patronage de S. M. le Roi des Belges. A l'origine, ce Club ne s'occupait que de saut, cross country et courses à pied, dont il détient la coupe depuis cinq ans.

Ce n'est que depuis quelques années que l'A. R. C. B. pratique le foot-ball. Sous la direction de l'intrépide sportman, M. Kahn, son équipe jeune et légère, superbe d'endurance et de tactique, a su partiels triompher du Racing Club Bruxellois et du Foot-Ball Club Liégeois et a eu avec le Leopold Club de sensationnelles rencontres.

De telles sociétés amèneront dimanche au Sporting Club tous les amateurs de sport, tous ceux qu'intéressent ces émotionnantes parties de Foot-Ball.

Union sportive Tourquennoise. — Demain dimanche, 8 janvier, aura lieu de 9 heures 1/2 à 11, sur le terrain de la rue Auber, un match de foot-ball association entre les équipes 1 et 2 de l'U. S. T.

Les nombreux amis de l'U. S. T. se feront un plaisir de venir encourager par leur présence nos jeunes équipiers. Ils pourront constater les progrès réalisés par les joueurs de notre club, depuis les derniers matchs auxquels ils ont pris part.

— A 3 heures du soir, l'équipe troisième de l'U. S. T. ira jouer à Croix un match d'entraînement contre l'équipe seconde de l'A. C. R. Nous prions les équipiers (3) de vouloir bien se trouver, à 2 heures 45, pour se mettre en tenue, au café Gambrinus (en face du terrain des Anglais).

E. Delust.

ÉTAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 6 janvier. — Lucienne Bouscart, rue du Pile, 191. Berthe et Albert Fiévet (jumeaux), rue St-Jean, 161. — Ferdinand Colin, rue de Tourcoing, cour St-Pierre, 10. — Robert De Brabander, rue de Lannoy, 40. — Georges Jorion, rue Soulaise, 13. — Marie Boyart, rue de Blanchemaille. Albert Berquez, rue de l'Alma, cour Decock, 7. — Henri Delannoy, rue de Lannoy, 94. — Vital Gabreau, rue Saint-Quentin, 16. Déclaration de décès. — Alphonse Deltour, 2 ans, rue des Fosses, cour Bernard Spriet, 25. — Michel Mercier, 79 ans, rue Barbieux. — Juliette Lapoille, 1 an, rue Bayart, 1. — Maurice Pattyn, 20 mois, rue du Tilleul, 358. — Chrysoline Fraichefond, 36 ans, rue de l'Epeule, cour Prat Agache, 10. — Philibert Fontaine, 80 ans, rue de Beaumont, 25.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 6 janvier. — Raymonde Leduck, rue de Mouvaux. — Clémence Volf, rue Saint-Joseph. — Léonie Hooghe, rue de la Cité. — Mariages. — Jules Ferlin, 32 ans, cocher, et Marie Sagaert, 24 ans, journalière. — Déclarations de décès. — Charles Gonau, 17 ans 9 mois, représentant, rue du Tilleul, 242. — Robert Delahousse, 5 jours, rue de Renaix, 46.

Théâtre de Roubaix. Situé rues Archimède et Richard Lenoir. Direction de M. Louis Couvreur. — Bureau à 7 h. 1/2. Rideau à 8 heures. — *Dimanche 8 janvier.* — *Miss Robinson,* grande opérette-féerique en 3 actes et 8 tableaux, par Paul Ferrier; musique de M. Louis Varney. — Le spectacle sera commencé par: *Le Comte de Noyde ou Justice Sociale,* drame inédit en 1 actes et 6 tableaux, de M. Marius Véran.

Théâtre de Tourcoing (Salle Leverrier), place Leverrier. — Direction: Louis Couvreur. — Bureau à 7 h. 1/2. Rideau à 8 heures. — Lundi 9 janvier 1899. — Spectacle extraordinaire avec le concours du corps de ballet: *Le Grand Mogol,* opéra-comique en 4 actes, de MM. Chivot et Duru; musique de M. E. Audran. — Le spectacle sera commencé par: *Chez le Dentiste,* comédie en 1 acte, de M. Louis Antigeon.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDO-CHINE
ÉMISSION
Le Samedi 14 Janvier 1899
de 110,000 OBLIGATIONS 3 1/2 % de Fr. 500
Ces Obligations remboursables au pair en 75 ans sont affranchies de tous impôts en Indo-Chine et ne sont soumises ni au droit de transmission ni à l'impôt sur le revenu tels qu'ils sont actuellement établis en France.
Prix d'Émission : 90 % = Fr. 450
Payables 50 francs en souscrivant et 400 francs à la répartition ou en termes échelonnés jusqu'au 24 mars suivant prospectus.
On souscrit à PARIS : à la Banque de l'Indo-Chine ; à la Banque de Paris et des Pays-Bas ; au Comptoir National d'Escompte de Paris ; au Crédit Lyonnais ; à la Société Générale ; au Crédit Industriel et Commercial.
Et dans les Agences et chez les Correspondants de ces Établissements dans les Départements.
Voir le prospectus pour les détails. 45841d

Bi-Borax Oriental
L'influenza peut faire impunément son apparition — du moins pour les personnes qui ont soin de prendre quelques mesures préventives.
Le meilleur moyen de se préserver de toute contagion, ainsi que des rhumes, corysas et maux de gorge est l'emploi quotidien du Bi-Borax Oriental. On peut en priser chaque matin, ou aspirer un peu d'eau de Bi-Borax tiède.
Grâce à cette précaution si simple, les muqueuses deviennent invulnérables. 45810d

BLINDAGE DE BOBINOTS, ouvrages divers, étripennes en métal, Veuve Eduard Defretin, tourneur en bois, rue Galvani, 44, Roubaix.

GUÉRISON DES HERNIES
Le Docteur Bastin, le premier spécialiste herniaire a guéri, à ce jour, à son Institut de Fontaine-l'Evêque, 1.900 hernies sans aucun cas de suppuration (ni abcès, ni dépôt, ni fistule, etc.), depuis le 1er janvier 1898. Nouvelle référence locale.
Jules Stock, cafetier, 49 ans, de Roubaix, 44, rue Nain, était atteint d'une hernie depuis 29 ans, opéré le 17 octobre à l'Institut de Fontaine-l'Evêque, il en est sorti bien guéri le 27 octobre suivant. Il est à la disposition de tous ceux que sa guérison radicale pourrait intéresser.
N.-B. — La guérison demande 9 à 12 jours. — Elle est garantie à vie. — Paiement après guérison. 42295

GOFFIN & GABEREL
48, rue de l'Epeule, ROUBAIX
ENTREPRISE GÉNÉRALE
de Bâtiments
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
Pierres, Marbres, Plafonnage

INDUSTRIE et COMMERCE

REVUE DES MARCHES

MARCHES DE CONSOMMATION

Fourmies, 5 janvier 1899.

Laines brutes. — La grande fermeté constatée depuis déjà quelque temps, s'est accentuée encore et la tendance est à la hausse sur tous les marchés. Les qualités communes seules ne profitent point de cette amélioration.

Les enchères en Australie recommenceront à Sydney le 9 et à Melbourne le 10 courant.

Peignés. — Les achats sont nombreux en peignés métinos. Les détenteurs élèvent leurs prétentions et la hausse n'est plus à discuter.

Façon de filature. — Des affaires arrivent aux conditions du Syndicat